

## Compte-rendu

### Réunion du Conseil Municipal du Lundi 28 Août 2017

**Présents** : M. MARNEZY Alain, Maire

M. POILANE Pascal, Adjoint

M. AGUSTIN Jean-Jacques, M. COLLY Roger, M. DAMEVIN Pascal, M. MANOURY Didier.

**Absents** : M. DROT Bernard, Mme CHARDONNET Corinne, M. FRESSARD Roland, M. GROS Michel, Mme GROS Sandrine, M. MINAUDO Christophe, M. PELISSIER Daniel, M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien.

M. le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présent », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance au Vendredi 1<sup>er</sup> Septembre 2017 à 19 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Le Maire  
Alain MARNEZY,



*Alain Marnezy*